



Avignon, le 22 janvier 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycée
professionnel

Mesdames et Messieurs les principaux de collège

Division
De la Scolarité

Référence
2014

Dossier suivi par
Estelle Cappello
Téléphone

04 90 27 76 91

Fax
04 90 27 76 79

Mél.

estelle.cappello
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Enseignement des langues et cultures d'origine.
Préparation de la carte scolaire 2014

Conformément aux dispositions en vigueur, des activités optionnelles de langue et culture d'origine peuvent être organisées par des enseignants algériens, marocains, tunisiens, espagnols, turcs à l'intention des élèves de collège (SEGPA incluses) et lycée professionnel (les lycées d'enseignement général ne sont pas concernés).

Vous voudrez bien en conséquence informer les familles qui devront exprimer la demande par écrit.

Je vous invite par ailleurs à vous rapprocher de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription afin de prendre connaissance des candidatures exprimées par les élèves susceptibles d'être accueillis en 6^{ème} l'an prochain. Je précise que les enseignements de langue et culture d'origine ne sont pas mis en place dans un établissement quand les classes de 6^{ème} /5^{ème} et de 4^{ème} /3^{ème} peuvent étudier ces langues respectivement au titre de la LV1 et de la LV2.

Les cours de langue et culture d'origine différés devront – parce que faisant partie du temps scolaire – se dérouler dans un collège ou un lycée professionnel, à l'exclusion de tout autre local municipal, social ou culturel.

Vous voudrez bien me faire connaître vos propositions **pour le vendredi 21 mars 2014**
délai de rigueur.

signé

Dominique BECK